Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 076-217604479-20261116-M_DL261116_189-DE

CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF
Alternatives à l'exclusion

L'établissement scolaire ou centre de formation :

Adresse :

N° téléphone :

Représenté par : Mail :

Nom du service en charge de la supervision : Service Vie associative et Dispositifs de Prévention

Adresse :

N° téléphone :

Mail :

Nom de l'association ou du service de la ville accueillant :

……

Adresse :

N° téléphone :

Mail : ……

Tuteur (trice) : …….. Tél : ……
Mail : ……

Nom et prénom de l'élève :

……

Date de naissance :

……

N° téléphone : ……

Nom du/des représentant(s) légal(aux) de l'élève : ……

Adresse personnelle :

……
……
N° téléphone : ……

Missions à réaliser par l'élève :

……
……
……
……
……
……

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 076-217604479-20261116-M_DL261116_189-DE

……
……

Dates de l'alternative à l'exclusion : du …… au ……

Horaires journaliers de l'élève

JOURS	HORAIRES		LIEU
	Matin : De Après-midi : De	à à	
	Matin : De Après-midi : De	à à	
	Après-midi : De Après-midi : De	à à	

	Matin : De Après-midi : De	à à	
	Matin : De Après-midi : De	à à	
	Après-midi : De Après-midi : De	à à	

Présentation :

Le dispositif « Alternatives à l'exclusion » est mis en place par la Ville de Montivilliers.
L'élève bénéficie d'un accompagnement et d'un soutien individualisé via le Service Vie associative et Dispositifs de Prévention durant toute la mesure. Il est ensuite accompagné sur le lieu de sa mission d'intérêt général dans un autre service de la Ville ou dans une association partenaire.

<u>Les objectifs</u> :

- Permettre à l'élève d'interroger sa posture d'élève et les causes et conséquences de ses actes
- Proposer à l'élève de s'impliquer dans un acte de réparation à travers une activité d'intérêt général
- Favoriser la recherche de solutions et orienter l'élève et ses parents vers des partenaires selon les besoins et demandes

<u>L'élève s'engage à :</u>

- Respecter les éducateurs, les intervenants, les lieux, les horaires et le matériel
- Être présent tous les jours de l'alternative et s'impliquer dans sa mission

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
webdelib
ID : 076-217604479-20261116-M_DL261116_189-DE

Les parents ou le responsable légal s'engagent à :

- Accompagner leur enfant au Service Vie associative et Dispositifs de prévention le …… à ….h
- Participer à un temps de bilan à la suite de l'alternative à l'exclusion le … à …h
- Être garant de la présence de leur enfant.

L'établissement scolaire ou le centre de formation s'engage à :

- Contractualiser l'engagement avec la famille et l'élève, en associant le Service Vie associative et Dispositifs de Prévention.
- Préparer le retour de chaque élève dans sa classe.

L'association s'engage à :

- Accompagner l'élève si besoin et faire un retour / bilan de cet accompagnement au Service Vie associative et Dispositifs de Prévention.

La Ville de Montivilliers s'engage à :

- Encadrer et proposer des missions adaptées.
- Organiser des rencontres bilans avec les familles et échanger avec l'établissement toutes informations importantes.

L'élève	Représentant·es légal·es	La·le Principal·e de l'établissement scolaire ou la / le directrice du centre de formation
Ville de Montivilliers	Représentant de l'association	